



Aide aux associations
et aux collectivités territoriales

☎ : 05.49.44.56.91

56.92

56.75

87.95

54.33

41 rue du Touffenet
86044 POITIERS

DEMANDE DE SUBVENTION

D'EQUIPEMENT

DE FONCTIONNEMENT

CADRE RESERVE A LA CAISSE

▪ Exercice budgétaire :

▪ Chapitre d'intervention :

▪ Codification comptabilité auxiliaire :

.....

▪ C.A.S du :

▪ Décision :

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

1-1 Dénomination de l'association, de la collectivité territoriale :

1-2 Nom et adresse du Président ou du Maire :

1-3 Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne chargée du suivi du dossier :

1-4 Adresse du siège social :

1-5 Objet de l'activité :

1-6 Adresse email :

1-7 Forme juridique :

Association loi 1901

Date de la déclaration en Préfecture :

Commune

Communauté de communes

Autres

1-8 Association à vocation

locale

départementale

II - CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE OU EST IMPLANTE LE PROJET

- Commune : Rurale
 Péri-urbaine
 Urbaine
- Communauté de communes ou autres regroupements
- Quartier ou territoire faisant l'objet de dispositifs particuliers mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre de la politique de la ville : contrat ville, ZEP, ZUS, (les préciser)
.....
.....

III - LE PROJET

3-1 Exposé du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

3-2 Objectifs poursuivis, dans le cadre du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

3-3 Public concerné par le projet : (*A remplir en fonction du projet*)

- ♦ Age : - de 6 ans 6 - < 18 ans > 18 – 25 ans Familles

. Nombre de personnes concernées par le projet :

. Nombre de journées enfant réalisées :

. Nombre d'adhérents de l'association :

- ♦ Application de barèmes différenciés en fonction des ressources des ménages :

- OUI NON

IV - PARTENAIRES ASSOCIES AU PROJET

4-1	Avec quels partenaires de terrain l'action a t-elle été construite ?
4-2	Comment les jeunes et les familles se sont-ils impliqués dans l'élaboration du projet ?

Je soussigné (Nom, Prénom, qualité)

.....

Certifie exacts les renseignements joints à l'appui de la présente demande et accepte de communiquer éventuellement à la Caisse, tout document complémentaire destiné à les vérifier.

A, le

(Signature, qualité du signataire et cachet)



PLAN DE FINANCEMENT

de l'équipement pour lequel une subvention est demandée

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>		
			Montant	
			Sollicité	Acquis
♦ Acquisition terrain	♦ Prélèvement sur fonds propres...
♦ Acquisition immeuble	♦ <u>Subventions</u> :		
		- CAF
♦ Coût des travaux	- Ville
.....		- Département
♦ Honoraires d'architecte	- Etat..... (préciser le service concerné)
.....		- Région
♦ Equipement matériel et mobilier	- Fonds Européen
♦ DIVERS	- Autres Partenaires
		♦ Emprunts
COÛT GLOBAL DE L'OPERATION	TOTAL

Pour les communes, le coût doit être indiqué en H.T.

Certifié exact

A, le

(Signature, qualité du signataire et cachet)

LISTE DES PIÈCES DEVANT OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNER LA DEMANDE

◆ Pour tout dossier :

- ↪ Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice pour lequel la subvention est demandée
- ↪ Les statuts de l'association s'il s'agit d'un premier dossier,
- ↪ Le compte de résultat de l'année antérieure, ainsi que le bilan financier de la structure (pour les associations dont le budget est supérieur à 160 000 €),
- ↪ Le rapport d'activité de l'association,
- ↪ Une note d'opportunité sur le projet qui fait l'objet de la demande.

◆ Pour les subventions d'équipement :

- ↪ Le plan de financement de l'équipement envisagé ;

Si la demande a pour objet :

.l'achat de matériel ou de mobilier : les devis descriptifs et estimatifs des articles en indiquant sur quelle base les prix ont été appréciés.

.des travaux immobiliers ou une acquisition : les plans, les devis descriptifs et estimatifs établis par l'architecte ou l'entrepreneur.

.des travaux immobiliers d'extension ou d'aménagement : copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière.

◆ Pour toute demande formulée par une collectivité territoriale :

.Une délibération autorisant le responsable de l'exécutif à formuler une demande de subvention.

.Un plan de financement portant uniquement sur les sommes Hors Taxes.

LES SUBVENTIONS DE LA C.A.F.

❖ La Caf peut verser des subventions pour des projets ou réalisations qui visent à améliorer le cadre de vie des familles et de leurs enfants.

- ☞ Les aides au fonctionnement ont un caractère exceptionnel.
- ☞ Les aides accordées sont habituellement des aides à l'investissement

❖ Quelques principes à prendre en compte :

Le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations familiales a fait le choix, à travers son **Schéma Directeur d'Action Sociale**, de privilégier 3 orientations majeures :

- ☞ Optimiser le service aux familles
- ☞ Renforcer la coordination des politiques sociales
- ☞ Progresser sur la mesure de l'impact des politiques sociales

La politique d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations familiales vise à améliorer la vie quotidienne des familles et à contribuer à l'épanouissement des enfants. Elle soutient le développement d'une offre adaptée de services et d'équipements destinés à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale et à favoriser les relations de proximité.

La Caisse d'Allocations familiales souhaite également apporter son soutien aux associations et collectivités territoriales qui développent des services et des activités axés sur :

- Les attentes des parents et enfants
- La compétence et l'écoute
- L'accès aux familles de toute catégorie sociale

Une participation plus active dans le domaine du logement, de l'habitat et du départ en vacances des familles sera également favorisée.

Les évolutions de notre société nous conduisent à renforcer l'accompagnement des familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés à des moments spécifiques de leur vie. Ainsi les projets présentés doivent prendre en compte l'accompagnement des publics fragilisés vers plus d'autonomie dans leur vie quotidienne.

A travers sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations familiales souhaite contribuer à la réduction d'inégalités territoriales en favorisant les projets :

- Propres à susciter une dynamique territoriale
- Construits sur l'implication des différents acteurs de terrain

❖ Sont exclus du financement CAF :

- Les équipements recevant des prix de journée payés par l'Etat ou le Conseil Général
- Les structures d'insertion par l'économie
- Les associations à caractère purement culturel ou sportif
- Les projets se déroulant sur le temps scolaire
- Les locaux administratifs et les sièges sociaux des associations